



Le mouvement des monographies communales

Parti d'initiatives ponctuelles (*curé de campagne, érudit local*), ce mouvement a été relayé par le Ministère de l'Instruction publique, lequel a donné une motivation supplémentaire avec l'exposition universelle de 1900.

Grâce aux archives départementales de l'Essonne nous pouvons découvrir ce qu'écrivit son intituteur sur Ormoy-la-Rivière, suite à l'instruction ministérielle du 29 décembre 1898 pour participer à la préparation de l'exposition.

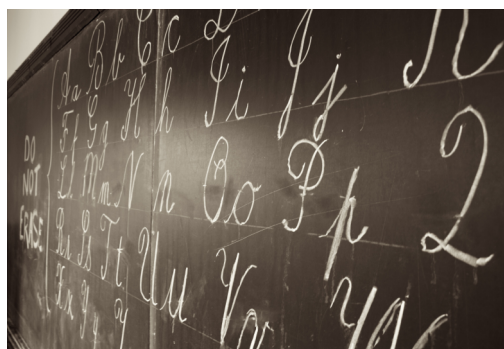
Manuscrite, chaque monographie devait respecter un plan commun : une partie géographique et historique (*situation géographique, climat, histoire locale, biographies de personnages remarquables, liste des personnalités locales, économie...*) puis une partie consacrée à l'Instruction publique, dans laquelle l'instituteur faisait l'historique des bâtiments ayant abrité les écoles et parlait de son métier et de son programme scolaire.

De niveau très inégal, tant sur la forme (*si les 49 pages pour Boutervilliers sont documentées et riches d'illustrations, Ormoy-la-Rivière ne compte que 13 pages « règlementaires »*) que sur le contenu pour la qualité de l'histoire locale, les monographies sont en revanche une belle photographie des communes à la fin du 19^e siècle, et témoignent du rôle essentiel des instituteurs de Jules Ferry, ainsi que des mentalités de l'époque.

Voici la transcription du chapitre sur l'Instruction publique.

Instruction publique.

« ... les archives ne renferment presque rien se rapportant à l'Instruction. Les rares indications que l'on y trouve ne partent que de 1833. À cette époque, comme il n'y avait plus de curé à Ormoy (c'était le curé de Boissy-la-Rivière qui était desservant d'Ormoy) l'école et la mairie étaient installées dans l'ancien presbytère. Elles y restèrent jusqu'en 1864, époque à laquelle furent construites l'école et la mairie actuelles.



À ce moment les maîtres étaient choisis par le comité local composé du curé desservant, du maire et de deux notables de la commune. Pour être admis le maître devait faire preuve de connaissances suffisantes en lecture, écriture, calcul, orthographe et surtout en plain-chant. Toutefois s'il excellait dans cette dernière partie, le comité local, d'après l'avis favorable du curé, se montrait très indulgent sur les autres matières, ainsi que le prouvent les délibérations du conseil municipal rédigées à cette époque.

L'instituteur recevait de chaque élève une rétribution mensuelle dont le taux, établi d'abord par le comité local, fut ensuite fixé par le Conseil départemental. Un peu plus tard, en mai 1838, par application de la loi du 29 mai 1833, le conseil municipal vota à l'instituteur un traitement fixe de 200 francs à la condition qu'il recevra 20 élèves indigents ; ce qui, avec la rétribution scolaire, lui donnait un traitement de 600 francs.

Un peu plus tard, le traitement s'améliora un peu. En 1861, une augmentation de 150 francs est votée ; en 1867 une nouvelle augmentation de 150 francs amène le traitement à 900 francs, et en 1882, à l'époque où la loi du 28 mars rendit l'Instruction obligatoire, ce traitement atteignait 1100 francs. ()*

Au début, le chauffage en hiver était assuré par les enfants apportant chacun leur bûche tous les matins. Ce mode de chauffage fut remplacé peu après par une cotisation mensuelle de 50 centimes que chaque enfant devait payer pendant l'hiver. Cette cotisation payée régulièrement pendant les premières années, fut bientôt oubliée et à la suite de plaintes faites par les parents à cause du froid dont souffraient leurs enfants, le conseil municipal vota, le 18 novembre 1860, un crédit de 40 francs pour chauffer la classe. Ce crédit est depuis ce temps, renouvelé tous les ans.





La population scolaire a beaucoup varié. En 1840, 45 élèves fréquentaient l'école en hiver, et en été la classe était réduite de moitié à cause des travaux des champs et de l'insouciance des parents. Le nombre d'élèves a peu varié jusqu'en 1875. A partir de cette époque il y eut jusqu'à 55 élèves, mais cela dura peu. Une école congréganiste libre de filles fut installée par une famille de bourgeois d'Ormay. Toutes les filles quittèrent successivement l'école publique pour entrer à cette école congréganiste. Cet état de choses dura quelques années, puis peu à peu les filles revinrent à l'école mixte, et maintenant six ou sept élèves seulement fréquentent l'école libre. L'école publique compte aujourd'hui 38 élèves dont 34 viennent régulièrement. L'école d'Ormay, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été construite en 1864. Elle comprend la salle de classe, la mairie et le logement de l'instituteur.



Les instituteurs chargés de l'école d'Ormay au
sont communiés depuis 1832. Ce sont
M. M. Marchat, de 1832 au 7 août 1852 ;
Chicot, du 7 août 1852 au 12 mai 1857 ;
Gostelin, du 12 mai 1857 au 16 septembre 1868 ;
Jauguiez, du 16 septembre 1868 au 6 octobre 1869 ;
Gille, du 6 octobre 1869 au 1^{er} octobre 1881 ;
Moubauglant, du 1^{er} octobre 1881 au 1^{er} décembre 1885 ;
Lecoy, du 1^{er} décembre 1885 au 15 septembre 1887 ;
Goustaing, du 15 septembre 1887 au 1^{er} octobre 1888 ;
Behrand, du 1^{er} octobre 1888 au 1^{er} décembre 1889 ;
Bucheux, du 1^{er} décembre 1889 au 4 octobre 1893 ;
Cocheu, du 4 octobre 1893 au 17 avril 1897 ;
Lelaire, depuis le 17 avril 1897.

C'est une école mixte.

Les élèves y sont admis à 5 ans et en sortent à 13 ans ; ils sont divisés en trois cours : préparatoire, élémentaire, moyen. Plusieurs élèves ont pu sortir après avoir obtenu le certificat d'études primaires : 2 en 1896 ; 3 en 1897 ; 3 en 1898. En 1899, tous les élèves ayant moins de 11 ans, aucun n'a été présenté. Quelques élèves peu surveillés par leurs parents, qui leur laissent faire à peu près tout ce qu'ils veulent, manquent trop souvent l'école : il faudrait pour ceux-là, pouvoir appliquer la loi de 1882.

La salle de classe est spacieuse, bien aérée et bien éclairée. Mais une chose manque au point de vue de l'hygiène : il n'y a ni puits, ni citerne à l'école. Le mobilier

scolaire est absolument defectueux. Les tables, très anciennes puisqu'elles datent de 1865, sont lourdes, inconfortables ; la chaire du maître est au niveau des tables des élèves : aucune estrade ne la surélève pour rendre la surveillance plus facile. Un mobilier moderne serait très utile ici.

Le cours d'adultes fonctionne tous les hivers pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Il pourrait être suivi par un plus grand nombre d'élèves. Cependant, en 1898-99, il y eut un léger progrès sur les années précédentes.

Pendant l'hiver 1898-99 des conférences avec projections lumineuses furent faites par l'instituteur. Ces conférences eurent un réel succès, puisqu'en certains jours il y eut jusqu'à 95 auditeurs. Elles seront continuées en 1899-1900, et il faut espérer que la population les suivra toujours avec un intérêt croissant car elles sont à la fois une distraction et un enseignement.

Une société scolaire de secours mutuels fondée entre toutes les écoles de l'arrondissement d'Etampes compte à Ormay 24 sociétaires. Cette société très utile au double point de vue de la mutualité et de l'avenir, augmentera certainement d'importance et il est probable que dans un temps rapproché, comprenant tous les bienfaits de la solidarité, tous les parents voudront que leurs enfants fassent partie de cette société.

Le progrès vient lentement à Ormay, mais il ne faut pas désespérer. Comme pour l'enseignement, en répétant longtemps et souvent la même chose, les bonnes idées pénétreront dans les esprits rebelles et Ormay parviendra à être au même niveau que la majorité des communes de Seine-et-Oise. »

Ormay, la Rivière, le 14 septembre 1899
L'instituteur

avec l'aimable contribution de
Danielle LIONNET

Sources :

- France Archives

- Photos : Musée de l'Ecole de Chartres et d'Eure-et-Loir

- Archives départementales des Yvelines

- Archives départementales de l'Essonne - Tome XIII : canton d'ETAMPES.4T/9

* : pour repère : une « bonne à tout faire » gagne environ 600 francs en 1900



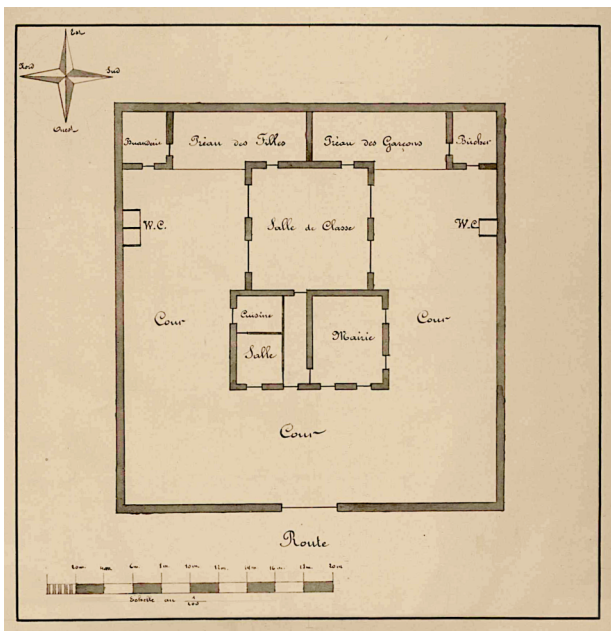
L'instituteur, Alfred LELAIRE, vient de nous conter quelques bribes de l'histoire de l'école de notre village. Essayons d'en savoir plus sur sa construction.

Le canton d'Étampes est très rural aussi les petites communes se sont-elles essentiellement dotées durant le XIX^e d'édifices modestes qui regroupent mairie et école. Ils ont principalement été édifiés à partir de 1834 suite à la loi Guizot de juin 1833, par laquelle notamment toute commune de plus de cinq cents habitants se voit imposer une école de garçons.

Selon l'une des fiches signalétiques de l'inventaire général Mérimée, base de données du patrimoine, « en 1862 la commune d'Ormoy-la-Rivière a confié à l'agent-voyer de l'arrondissement d'Étampes, Charpentier, le soin de construire un nouvel édifice pour servir de mairie et d'école ».

Charpentier réutilise un projet élaboré deux ans auparavant pour la commune de Bouville, avec « une maison à deux corps perpendiculaires, où la classe est à l'arrière » ; ce plan sera réutilisé à Bouvertilliers, Brières-les-Scellés ou encore Boissy-le-Sec.

Nous retrouvons cette disposition dans le plan qui accompagne la monographie communale :



La construction lancée en 1862 sera achevée en 1864, puis viendront en 1865 l'ajout d'une buanderie et d'un bûcher, suivis d'un préau en 1879.

La mairie n'occupe qu'une pièce du rez-de-chaus-

sée. Le logement de l'instituteur se situe au-dessus du bâtiment principal et la classe occupe le corps de bâtiment situé perpendiculairement. Comme une des directives spécifie que le logement de l'enseignant ne doit pas être au-dessus de la salle de classe et que, du fait de la circulaire de décembre 1853 qui recommande de prévoir 4 m³ d'air par enfant, la hauteur sous plafond de la salle de classe est supérieure cette répartition est parfaitement adaptée.

Cette photo de l'école de Bouville montre assez bien la structure initiale du bâtiment suite au plan d'origine.



L'école comporte une seule salle de classe avec entrées, cours et toilettes distincts pour les garçons et les filles. École mixte, avec classe unique, dans laquelle garçons et filles seront bientôt séparés dans la classe par une cloison, « ainsi que prescrit par le règlement des écoles », cloison toutefois partielle afin que le maître puisse exercer sa surveillance.



Sources :

- « Ormoy-la-Rivière, un village de l'Étampois », par Patrick et Marie-José De Wever et Jean-Louis Duclos (1990)
- Mérimée IA00126477 - Archives du Ministère de la Culture
- Archives départementales de l'Essonne - Tome XIII : canton d'ETAMPES.4T/9